

RESULTAT DU VOTE	
Présents ou représentés :	22
Voix favorables :	22
Voix défavorables :	0
Abstentions :	0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/09/2024

DELIBERATION
n°CA 2024_28

portant avis relatif aux rapports d'activité de TSM en application des dispositifs d'intéressement formation continue, EQUIS

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.954-2,

Vu la délibération n°CA 03017-03 du conseil d'administration du 3 octobre 2017 approuvant la création d'un dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels participant aux activités de formation tout au long de la vie,

Vu la délibération n°CA 031017-02 du 3 octobre 2017 approuvant la création d'un dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels participant au projet d'obtention de l'accréditation Equis,

Vu la délibération n°CA 2020-58 du 30 juin 2020 relative à l'ajustement du dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels participant aux activités de formation tout au long de la vie,

Vu la délibération CA 2021-152 du 14 décembre 2021 relative à l'avenant n°1 à la délibération du comité technique du 13 février 2020 approuvant la reconduction du dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels BIATSS participant au projet d'obtention de l'accréditation EQUIS (European Quality Improvement System) - École de Management – TSM,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 24 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Le conseil d'administration approuve les rapports d'activité des services en application des dispositifs d'intéressement formation continue, EQUIS de l'école de management de Toulouse – TSM, annexés à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

Toulouse, le 19/07/2024

Bilan des activités de formation tout au long de la vie 2022/2023

1. Propos liminaires

La formation professionnelle constitue une source de ressources propres importantes pour les établissements d'enseignement supérieur. Elle se situe dans un monde très concurrentiel notamment dans les disciplines de la gestion. Ces activités, en sus de la mission induite de service public, suppose de notre part la capacité de développer des produits, des stratégies marketing, des services après-vente dans un cadre économique différent d'autres services administratifs.

Les données présentées ci-dessous montrent notre volonté de garantir un développement maîtrisé de l'activité de formation professionnelle.

Conformément à la délibération du CA du 3 octobre 2017 approuvant la création d'un dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels participants aux activités de formation tout au long de la vie (FTLV), le rapport ci-après présente :

- un bilan du dispositif d'intéressement de l'année 2022/2023,
- l'évolution des effectifs et de l'offre de formation de la formation professionnelle,
- l'évolution des recettes et des dépenses liées à l'activité de la formation professionnelle

Pour rappel, l'enveloppe de base est constituée de 2% des recettes de la formation professionnelle générées sur ressources propres de l'exercice concerné (hors taxe d'apprentissage et SCSP) et ajustée en fonction de critères cumulatifs constituant une incitation au développement maîtrisé de l'activité.

2. Bilan d'utilisation de l'enveloppe précédente

L'enveloppe 2022 des recettes affectées au dispositif d'intéressement FTLV de TSM s'est élevée à 102 132 €. Le montant des primes attribuées aux personnels dans le cadre de ce dispositif s'est élevé à 31 539 € (31 % de l'enveloppe). 49 agents de TSM (20 titulaires et 29 contractuels) ont bénéficié d'une prime : 12 agents dont l'activité principale relève de la formation professionnelle et 37 agents dont une part de leur temps de travail est dédiée à cette activité. Ces primes ont été distribuées indépendamment de la catégorie des agents (19 agents de catégorie A, 17 de catégorie B et 13 de catégorie C). 22 agents de TSM n'ont pas eu accès à ce dispositif. Le montant moyen brut de la prime versée par agent s'est élevé à 643 €.

3. Evolution de l'offre de formation et des effectifs

La comparaison des impacts financiers entre les années budgétaires 2022 et 2023 nécessite une analyse de l'évolution de l'offre de formation et des effectifs de la formation professionnelle sur les 3 dernières années universitaires (2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024).

Evolution des effectifs :

	2021/2022	2022/2023	2023/2024
	Nb	Nb	Var.
			Nb
			Var.
Effectifs FCA	1016	945	- 7 %
			922
			- 2 %

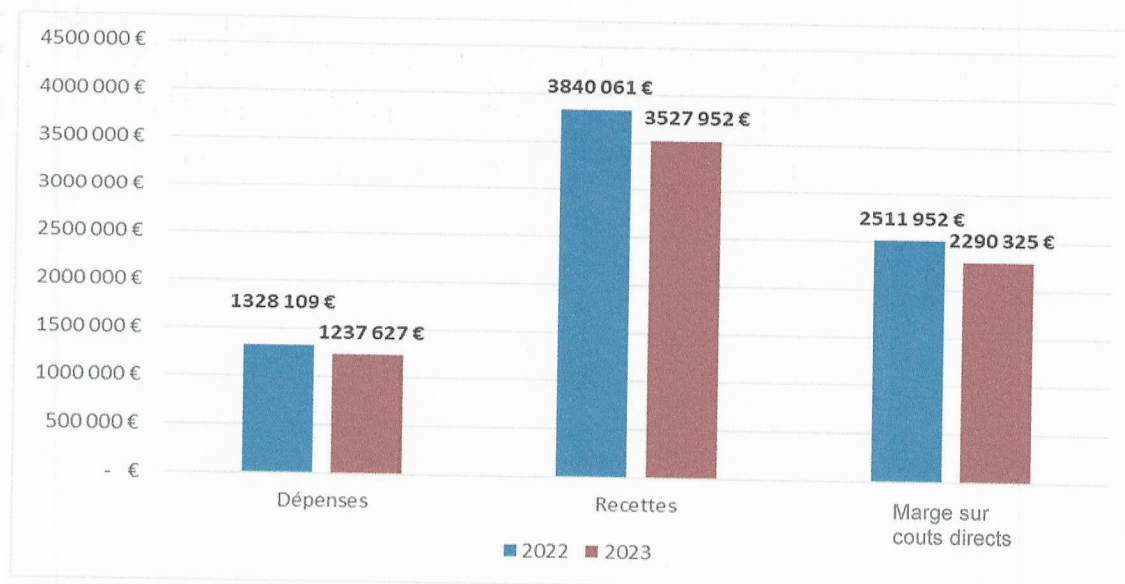
Les effectifs 2023/2024 couverts par les activités de la formation professionnelle diminuent de 2 %. Ils représentent 32 % des effectifs étudiants de TSM (33 % en 2022/2023). La part des effectifs sous contrat d'apprentissage continue de progresser : 70 % en 2021/2022, 77 % en 2022/2023 et 80 % en 2023/2024.

Evolution de l'offre de formation :

Evolution de l'offre de formation entre 2021/2022 et 2022/2023	Evolution de l'offre de formation entre 2022/2023 et 2023/2024
Fermeture : DCG 2 ^{ème} année D.U. Qualité de vie au travail M2 Management des RH	Fermeture : DCG 3 ^{ème} année M2 Administration des Entreprises FC Ouverture à l'apprentissage du M2 Management de Innovation, du M2 Management du sport et du M2 CGSE

Durant ces trois années universitaires, TSM a continué à rationaliser son offre de formation et a fermé certaines formations jugées non ou plus attractives et à faible potentiel de développement.

4. Evolution des recettes et des dépenses (données SIAD 2022 et 2023)



Les recettes générées par les activités de la formation professionnelle sont issues majoritairement de conventions avec des partenaires (ESBanque, B2M, ICT-ESQSE, ASFO Grand Sud, CFA Midisup). Elles s'élèvent à 3 527 952 € au titre de l'année 2023. La diminution de ces recettes (- 8 %) s'explique principalement par la diminution du nombre d'alternants et par la fermeture de diplômes.

Globalement, les dépenses 2023 sont en légère diminution (- 7 %) et s'élèvent à 1 237 627 €. Cette baisse reflète la poursuite de nos efforts de rationalisation de notre offre de formation depuis 2 ans et la fermeture de diplômes énoncée plus haut. Les dépenses de masse salariale restent stables.

Ces activités génèrent une marge sur coûts directs de 2 290 325 € permettant à notre composante de financer une partie de ses activités et d'accompagner le déploiement des projets stratégiques de l'école.

5. Bilan, projets et perspectives de développement

En lien avec le FCV2A, TSM contribue et participe au projet de **l'émargement dématérialisé**. Après une période de test avec la société « Sowesign » sur une formation (M1 Marketing) jugée non satisfaisante, une expérimentation avec un nouveau prestataire (Edusign) est en cours depuis janvier 2024 sur 3 formations à TSM (M1 Marketing, M2 Marketing Management et M2 Management de l'Innovation). Plusieurs réunions de présentation de la plateforme ont eu lieu depuis décembre 2023 pour le personnel du service et des points réguliers avec le prestataire ont lieu mensuellement. L'objectif est de généraliser l'utilisation de la plateforme pour toutes les formations en alternance à la rentrée 2024.

Face à l'augmentation constante de l'alternance dans l'enseignement supérieur, TSM a fait le choix de développer l'apprentissage. La **création d'un CFA** étant simplifiée depuis la réforme de 2018, TSM a été moteur pour ouvrir le CFA au sein de l'EPE en septembre 2024. Le CFA est une opportunité pour proposer nos formations à l'apprentissage sans intermédiaire (CFA « hors les murs ») et diversifier les sources de financement. TSM envisage d'ouvrir de nouvelles formations à l'apprentissage à la rentrée 2025 (M1 MRH, M1 DGRSE...).

Sous la coordination du responsable Qualité de TSM et de la responsable financière du FCV2A, l'Université s'engage dans le renouvellement de la certification **Qualiopi** afin de continuer à répondre aux exigences du référentiel défini par les organismes financeurs. L'audit aura lieu début juin 2024.

Afin d'impulser un esprit d'école à nos apprenants, le service de la formation professionnelle a organisé une **journée d'intégration** réunissant plus de 800 participants le 6 octobre 2023. Plusieurs conférences ont été organisées sur la journée, ainsi que des activités, des ateliers ludiques et des visites du campus. Cette journée a permis de faire découvrir l'institution et d'échanger sur des sujets sociétaux pouvant avoir un impact sur la formation et/ou la vie professionnelle des alternants.

Aussi afin de satisfaire un maximum de nos étudiants et futurs apprenants mais aussi nos entreprises partenaires, un nouveau format du **forum annuel de l'alternance** de TSM a été acté. Il sera organisé sur 3 semaines en format hybride, via une plateforme mettant en relation alternants et entreprises puis sur une demi-journée en présentiel au cours de laquelle une soixantaine d'entreprises seront accueillies.

L'année 2024 est également l'année des **renouvellements de nos conventions cadres** avec nos partenaires institutionnels. Des réunions préparatoires en interne et de négociation se sont donc déroulées depuis le mois d'octobre afin de renégocier les conditions financières de nos conventions (augmentation de 10% en moyenne pour chacun des partenaires sur les 3 ans de durée de la convention).

En lien avec ces négociations, certaines maquettes de diplômes ont été modifiées afin de répondre à des exigences réglementaires (respect du temps de travail hebdomadaire). Une licence généraliste a basculé en licence professionnelle après avoir étudié la cartographie des diplômes de ce secteur (bancaire) et au vu de la demande de nos partenaires. Ce changement devrait permettre de rassurer les partenaires bancaires de TSM et pourrait ainsi générer de nouvelles ressources.

La participation à l'audit EQUIS et la mise en conformité des processus de nos partenaires au niveau des exigences requises par ce référentiel ont participé à améliorer certains de nos processus communs. Une réunion mensuelle est mise en place entre les équipes de la CCI de Montauban et celle de TSM, ce, afin de détecter d'éventuels problèmes en avance de phase et de pouvoir les solutionner rapidement.

En parallèle des formations en alternance, TSM a pu accompagner, depuis 2023, le rectorat de Toulouse sur des **formations à destination du personnel de direction des lycées** (directeurs et directeurs adjoints).

TSM fait remonter chaque année aux CFA partenaires les **coûts apprentissage** demandés par France Compétences et assure une **veille réglementaire et tarifaire** notamment avec l'actualisation des fiches RNCP qui prennent en compte les demandes spécifiques des branches professionnelles et partenaires.

L'adaptation de ces fiches aux maquettes est réalisée en interne. Une veille régulière sur les niveaux de prise en charge est aussi réalisée à chaque changement de référentiel sur France compétences, ce, afin de gérer aux mieux les tarifs des formations. Ce travail permet ainsi de rester en cohérence avec les coûts contrat pris en charge par les OPCO et peut, dans certains cas, permettre d'augmenter les tarifs et donc les ressources propres en cas d'augmentation des niveaux de prise en charge (exemples des formations en management de l'innovation ou en marketing).

Le service de la formation professionnelle organise par ailleurs des réunions de suivi régulier avec l'agence comptable afin de résoudre les litiges et les problèmes d'impayés.

Une veille réglementaire régulière de l'activité juridique est effectuée. Des **ajustements de la réforme 2018** sont prévus dans le courant de l'année 2024 : **réforme de la VAE** avec une nouvelle plateforme et une nouvelle procédure, « reste à charge » d'un montant de 100 € pour les bénéficiaires du CPF, renforcement de l'accompagnement des apprentis pour réduire le fort taux d'abandon en entreprise et les difficultés à recruter, développement de la mobilité des apprentis, prolongation de l'aide unique aux entreprises de 6 000 € la première année de la formation, renforcement des contrôles qualité et nouveau référentiel Qualiopi. Ces évolutions devront être anticipées et des mesures d'adaptations et d'ajustements devront être prises. Toutes ces évolutions font l'objet de communication auprès des équipes et des parties prenantes, ceci afin de renforcer nos liens avec nos partenaires et afin que nos équipes possèdent le même niveau d'information. Cette transparence nous permet de garantir une excellente qualité de service auprès de nos usagers.

Afin de respecter la réglementation et de cadrer définitivement l'usage du **LEA** au sein de TSM, un document présentant les règles liées à l'usage du LEA a été rédigé puis validé au conseil d'administration de l'école en octobre 2023. Un support de présentation de l'outil a été réalisé par le service afin d'être diffusé auprès des parties prenantes (tuteurs universitaires, tuteurs entreprises et apprenants).

Enfin, le basculement des formations en alternance dans la chaîne des inscriptions en ligne « **IA WEB** » sera expérimenté en juillet 2024 afin de réduire la période des inscriptions.

La prime d'intéressement permet de valoriser les missions spécifiques liées à la formation professionnelle, en sus de la scolarité « classique » réalisée comme en formation initiale :

- Conseil et information sur les modes de financement et réalisation des devis
- Relations avec les organismes financeurs :

- OPérateurs de COmpétences (OPCO) : montage des dossiers de financement, suivi et relances pour les prises en charge
- Caisse des dépôts et de consignation : gestion de l'application EDOF pour les CPF (mise à jour de l'offre de formation, suivi des financements, suivi des entrées et fins de formation des apprenants)
- Gestion avec Transitions Pro pour le CPF de transition : montage des dossiers de financement, réalisation des bilans de pré-positionnement
- Pôle Emploi : gestion de l'application KAIROS (suivi des inscriptions, des entrées, des présences et des fins de formation des demandeurs d'emploi, mise à jour du Carif oref pour la remontée de l'offre dans KAIROS)
- La Région : montage des dossiers de financement, attestations pour les stages
- Relations avec les entreprises : envoi des CV et diffusion des offres pour les futurs alternants, envoi des calendriers, des programmes de formation et des documents financiers (cerfa prérempli, fiche de renseignement, fiche mission, conditions générales de vente), contact et lien avec le tuteur entreprise, gestion des arrêts maladie, accompagnement pour le forum alternance...
- Relations avec les partenaires et les CFA : coûts apprentissage, BPF, fiches RNCP, audits...
- Livret Electronique de l'Alternant : alimentation de la base de données, suivi des tuteurs et relances
- Logiciel SENEET : alimentation de la base de données « entreprises et apprenants », saisie des conventions de formation professionnelle, édition des trombinoscopes, édition des listes apprenants pour le LEA, pour le suivi financier et pour le service Relations entreprises.
- Rédaction des contrats de formation professionnelle
- Suivi de l'assiduité, établissement des attestations de présence individuelles mensuelles et des certificats de réalisation
- Gestion des formations avec des contraintes beaucoup plus fortes que pour la FI : obligation de présence des apprenants, gestion des arrêts maladie, gestion des abandons, gestion des ruptures de contrat et des changements d'entreprise, justification des absences auprès des employeurs, modification des interventions tout en restant dans le planning initial (les semaines étant figées les changements sont beaucoup plus lourds à gérer) ...
- Transmission des documents pour la facturation au service financier : conventions, contrats, prises en charge OPCO, attestations de présence, certificats de réalisation
- Réalisation des enquêtes auprès des alternants et alimentation des enquêtes ministérielles
- Veille réglementaire et formation pour le personnel chaque année pour la prise en compte des évolutions réglementaires liées aux réformes qui ont lieu environ tous les 2 à 3 ans.
- Organisation et participation active au forum de l'alternance
- Accompagnement des entreprises partenaires concernant les questions liées aux aides et quant à la publication des offres de contrats d'alternance.



Direction administrative : Philippe Escudier

Toulouse, le 20 mars 2024

Bilan de la démarche d'obtention de l'accréditation EQUIS Personnels enseignants et enseignants-chercheurs 2022/2023

1. Propos liminaires

Dans un environnement très concurrentiel, l'obtention d'accréditations internationales représente l'un des moyens d'attester de la qualité du service public et d'assurer notre développement et notre pérennité. Notre trajectoire est conforme à nos attentes et à nos engagements.

Conformément à la délibération du CA du 14 décembre 2021 approuvant la création d'un dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels enseignants et enseignants-chercheurs participant au projet d'obtention de l'accréditation EQUIS, le rapport ci-après présente un bilan du dispositif d'intéressement 2022/2023 et fait un point sur l'avancée de nos démarches d'obtention de cette accréditation.

2. Bilan d'utilisation de l'enveloppe précédente

Pour rappel, l'enveloppe de base est constituée de 12% des recettes générées sur ressources propres de l'exercice précédent (hors recettes de Formation Continue, taxe d'apprentissage et SCSP). L'enveloppe 2022 des recettes affectées au dispositif d'intéressement EQUIS s'est élevée à 125 768 €. Le montant des primes attribuées aux personnels dans le cadre de ce dispositif s'est élevé à 81 600 € (64.9% de l'enveloppe). 30 enseignants et enseignants-chercheurs ont bénéficié d'une prime (15 professeurs des universités, 10 maîtres de conférences, 5 professeurs agrégés). Le montant moyen de la prime versée par enseignant s'est élevé à 2 720 €.

3. Bilan de la démarche d'obtention de l'accréditation EQUIS

Notre calendrier d'accréditation EQUIS a été respecté. Le Self Assessment Report (SAR), la datasheet et la baseroom virtuelle ont été mis à disposition des auditeurs le 28 avril 2023. Un audit blanc a été organisé en mai et l'audit final s'est déroulé du 27 au 29 juin 2023. Le mardi 3 octobre 2023 à Bruxelles, le conseil d'administration de l'EFMD a voté l'attribution de l'accréditation EQUIS à notre institution pour une durée de 3 ans.

Les enseignants et enseignants-chercheurs de TSM ont été particulièrement mobilisés sur les éléments formels nécessaires à ces différents processus d'accréditations : collecte des données nécessaires à l'élaboration des datasheets, contributions à l'écriture des rapports d'autoévaluation (SAR - Self Assessment Report), construction des indicateurs et éléments de preuves, organisation et participation aux visites d'audit. Et ce, au-delà des différents projets d'établissement auxquels TSM doit répondre ou participe en tant que composante de l'Université Toulouse Capitole.

Cette démarche soutenue a représenté un travail considérable pour les collègues responsables des diplômes concernés, les équipes pédagogiques et les services administratifs de TSM qui ont été mis à contribution sur un projet particulièrement complexe générant une charge de travail importante et dans certains cas un dépassement de fonctions.

La démarche EQUIS est une démarche d'amélioration continue de la qualité. L'école doit produire un rapport d'autoévaluation intermédiaire chaque année (octobre 2024, octobre 2025) présentant le bilan des actions engagées au regard des recommandations données par les auditeurs et se soumettre au renouvellement de l'accréditation en octobre 2026. Elle a mobilisé et mobilisera encore de manière intense les enseignants et enseignants-chercheurs. Au travers de cette accréditation, l'école s'engage durablement dans une trajectoire d'amélioration continue qui nécessite l'engagement de tous ses personnels.

Toulouse School of Management

Université Toulouse Capitole
2, rue du Doyen Gabriel Marty
31 042 Toulouse Cedex 9
Tel +33 (0)5 61 63 56 00
www.tsm-education.fr

